

Plan d'action de développement durable

2015
> 2020






Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN : 978-2-550-79101-0 (En ligne)

Le présent plan s'applique à compter du 31 mars 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Mot du président-directeur général	5
	Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	6
	Développer une économie prospère d'une façon durable — verte et responsable	20
	Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	24
	Annexe 1 - Orientations et objectifs gouvernementaux retenus par l'Autorité	26
	Annexe 2 - Sommaire des actions et des indicateurs correspondant aux objectifs retenus par l'Autorité	28
	Annexe 3 - Objectifs gouvernementaux non retenus	32

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je suis heureux de vous présenter le plan d'action de développement durable 2015-2020 de l'Autorité des marchés financiers. Les initiatives qui y sont décrites confirment notre volonté de déployer les efforts nécessaires pour adopter de meilleures pratiques en ce domaine de manière à contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Notre organisation adhère fièrement aux valeurs de protection de l'environnement, d'équité sociale et de prospérité économique. Par la mise en œuvre de ce plan, l'Autorité vise à consolider ses actions écoresponsables en s'assurant de leur cohésion et de leur pérennité, tout en ciblant de nouveaux objectifs réalistes et concrets qui tiennent compte de ses acquis.

Nous entendons sensibiliser, à travers plusieurs initiatives, nos diverses clientèles à la pertinence de nos engagements en matière de développement durable et les inciter à mettre en œuvre des engagements de même nature.

Le président-directeur général,

Louis Morisset



RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Maintien des activités en santé physique et psychologique

L'Autorité est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour encadrer le secteur financier et prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers. Elle surveille les diverses pratiques et édicte un cadre réglementaire pour baliser le fonctionnement des divers intervenants. Ainsi, ses efforts en matière de développement durable relèvent davantage de l'exemplarité que de l'intervention.

Depuis 2008, l'Autorité a agi sur plusieurs plans pour que les principes de développement durable puissent s'incarner au cœur de ses actions et pour sensibiliser son personnel à cette notion.

La création du programme Santé et mieux-être fut l'un des moyens privilégiés pour mobiliser et sensibiliser le personnel de l'organisation aux divers volets du développement durable. Ce programme favorise la prise de saines habitudes de vie. Il peut s'agir, par exemple, de pratiquer des activités physiques, d'améliorer son alimentation, de mieux gérer son stress ou de revoir l'ergonomie de son poste de travail. Parallèlement à ce programme, l'Autorité a posé des gestes pour encourager et faciliter l'adoption de ces bonnes habitudes de vie.

Ces actions ont reçu un excellent accueil auprès de notre personnel. Le taux de participation aux diverses activités demeure élevé, et ce, plusieurs années après sa création.

Nous entendons miser sur notre succès et continuer à promouvoir des conditions favorables à la santé et à la sécurité de nos employés et à profiter de la grande réceptivité démontrée pour solliciter la mobilisation de tous envers les enjeux de développement durable.

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration.



Objectifs organisationnels

- 1 Promouvoir le développement de la santé physique et psychologique du personnel.

- 2 Contribuer à l'amélioration de la santé physique et psychologique du personnel.

Actions

- 1 Fournir au personnel un environnement de travail équilibré afin d'assurer la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.
- 2 Offrir des moyens permettant d'améliorer la santé physique et psychologique du personnel.

Indicateurs

- Dénombrer les activités d'information tenues auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.
- Dénombrer les activités sportives réalisées.
- Dénombrer les participations cumulées par le personnel à des activités d'amélioration de la santé physique et psychologique.

Gestion des ressources — préservation et récupération

L'Autorité a déjà fait beaucoup pour réduire le gaspillage. Le réaménagement des locaux de Québec a représenté une occasion de mettre en pratique plusieurs principes de développement durable et de poser plusieurs gestes concrets. Cela lui a permis de se doter d'équipements, de systèmes et d'infrastructures plus écoénergétiques.

Des efforts ont été réalisés pour réduire la consommation d'eau embouteillée et de papier :

- Des fontaines d'eau filtrée et réfrigérée ont été installées sur chaque étage pour décourager l'utilisation des eaux embouteillées;
- Un projet pilote a permis de réduire la consommation de papier de 60 % dans l'une des directions. L'Autorité entend réaliser des projets similaires dans d'autres unités administratives.

La situation sera bien documentée afin que nous puissions mesurer plus précisément les gains réalisés à la suite des gestes posés pour améliorer nos comportements.

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration



Objectif organisationnel

- 3 Accroître nos efforts pour réduire le gaspillage et l'utilisation de matériel non récupéré ou non recyclable et mieux encadrer nos actions.

Actions

- 3 Réduire notre consommation de papier et de bouteilles d'eau. Lorsque du papier est nécessaire, utiliser celui ayant le plus possible de fibres recyclées compte tenu de la nature du document.
- 4 Établir le bilan des réalisations et des bonnes pratiques, fixer des balises et des cibles afin de mieux cerner ce qui doit être fait et agir de manière plus cohérente.

Indicateurs

- Compiler la consommation de papier à l'interne et auprès des fournisseurs (rapports imprimés).
- Réviser nos pratiques touchant l'achat de bouteilles d'eau.
- Produire une capsule d'information et sensibiliser annuellement le personnel au gaspillage en favorisant notamment l'usage de bouteilles d'eau réutilisables.

Transports et déplacements des employés

L'Autorité fait la promotion des transports en commun et a instauré des programmes incitatifs auprès du personnel.

Nous avons misé sur l'augmentation du nombre de salles de visioconférence et l'installation d'une caméra Web et du logiciel Lync sur chaque poste de travail pour favoriser la diminution du nombre de déplacements intersites. Nous souhaitons que ces outils fassent partie de nos bonnes pratiques au quotidien.

Pour nous assurer des impacts réels de la sensibilisation auprès du personnel, nous comptabiliserons les divers déplacements intersites.

Objectif gouvernemental

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration



Objectif organisationnel

4 Maintenir nos efforts pour favoriser le transport en commun et réduire le besoin d'effectuer des déplacements intersites.

Action

5 Promouvoir et favoriser l'accès au transport en commun et aux modes de transport écologiques (vélopartage, covoiturage, etc.). Préciser notre Politique sur les frais remboursables en considérant les critères de développement durable. Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques en matière de transport, simplifier l'utilisation des technologies de visioconférence et mieux expliquer les fonctions disponibles ainsi que les usages recommandés.

Indicateurs

- Dénombrer les déplacements intersites et compiler les frais encourus.
- Rédiger un guide d'utilisation des technologies de télécommunication en mettant l'accent sur celles visant à réduire les déplacements.
- Accroître le nombre de salles de visioconférence dotées d'une technologie fiable, compatible et conviviale.
- Procéder à une campagne de sensibilisation sur les transports en commun et les mesures préconisées dans nos politiques.

Bâtiments et infrastructures

Les travaux de réaménagement des locaux de Québec au cours des dernières années furent l'occasion de poser divers gestes concrets pour agir de manière écoresponsable. Le projet avait été imaginé en tenant compte de paramètres favorisant le réemploi et le recyclage là où cela était possible.

Le projet visait à favoriser l'accès à la lumière du jour. Le verre a donc été le matériau privilégié pour permettre l'entrée de la lumière du jour malgré la présence de bureaux fermés. Le mobilier a été choisi en conséquence. Toutes les portes et tous les cadres ont été réutilisés, tout comme 80 % du mobilier. Le surplus des classeurs et des chaises a été récupéré par des organismes venant en aide aux handicapés pour être restauré.

Les espaces de travail de tout le personnel ont été réduits pour favoriser la création de salles collaboratives et de salles de travail collectif (les bulles) et pour augmenter le nombre de salles de visioconférence. La sécurité des locaux a été renforcée. Des tubes fluorescents T5 qui consomment moins d'énergie ainsi que des régulateurs d'éclairage limitant l'ouverture en dehors des heures de bureau ont été installés.

Le bail de nos locaux montréalais viendra à échéance durant la période couverte par ce plan d'action. Nous aurons donc le choix de réaménager nos locaux actuels ou de déménager dans de nouveaux locaux. Dans les deux cas, nous définirons à l'avance les critères à retenir en matière d'efficacité énergétique des systèmes de ventilation, d'éclairage, d'approvisionnement en eau potable et de disposition des eaux usées pour faire un choix plus éclairé et écoresponsable.

Dans toute éventualité, l'Autorité souhaite réaliser des travaux écoresponsables semblables à ceux qui ont été faits à Québec.

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration



Objectif organisationnel

- 5 Poursuivre nos efforts pour maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire et pour améliorer nos pratiques écoresponsables dans la gestion des locaux.

✓ Actions

- 6 Accroître les formations et l'encadrement du personnel bénévole de soutien (secouristes et membres des équipes d'urgence) et mieux planifier et définir nos objectifs de développement durable lors du déménagement ou du réaménagement des locaux de Montréal.
- 7 Établir à l'avance nos critères et nos cibles de développement durable pour aider à choisir entre la relocalisation ou le réaménagement de nos locaux de Montréal.

✦ Indicateurs

- Tenir des rencontres de suivi et de formation avec les secouristes et les membres des équipes d'urgence au moins deux fois l'an.
- Respecter nos critères et nos cibles de développement durable touchant nos locaux de Montréal (caractéristiques et performances de nos locaux et normes des travaux de réaménagement).

Technologies de l'information et communications

Technologies :

L'Autorité a déjà une approche écoresponsable en matière de technologie.

À titre d'exemple :

- Tous les équipements acquis par la Direction principale des technologies informationnelles doivent détenir la certification Energy Star ;
- Tous les appels d'offres d'achat d'ordinateurs exigent le respect de la norme Electronic Product Environmental Assessment Tool (EPEAT) ;
- Tous les équipements électroniques sont récupérés par une entreprise de récupération certifiée ;
- Tous les postes de travail que nous achetons doivent être accompagnés d'une clause d'entretien d'au moins trois ans (cinq ans pour les serveurs) ;
- Les imprimantes sont louées à long terme et les cartouches d'encre sont récupérées par le fournisseur ;
- Les imprimantes sont dotées d'un dispositif d'impression sécurisée et sont configurées par défaut pour imprimer recto verso en noir et blanc ;
- L'Autorité a mis en place un système de prêt temporaire d'ordinateurs portables afin d'en limiter l'achat ;
- Les outils de suivi et de sensibilisation ont permis de diminuer les impressions de près de 15 % en deux ans ;
- Tous les équipements en fin de vie sont remis à des centres spécialisés qui leur donnent une deuxième vie ou les recyclent de façon écoresponsable.

L'Autorité maintiendra les bonnes pratiques acquises et définira de nouvelles cibles.

Communications :

La Direction principale des affaires publiques et des communications a revu ses normes en matière d'impression. Nous répéterons l'exercice pour nous assurer que les cibles sont toujours justifiées.

Par ailleurs, toute la documentation destinée au Conseil consultatif de régie administrative et au comité de direction est rendue disponible en fichiers PDF sur un site de partage de documents.

Objectif gouvernemental

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration



Objectif organisationnel

6 Maintenir nos efforts de promotion des principes de développement durable et continuer de faire des choix écoresponsables en matière de technologie.

Actions

- 8 Définir de nouvelles cibles pour favoriser des achats et des choix technologiques écoresponsables.
- 9 Maintenir les bonnes habitudes acquises et revoir nos normes pour chaque usage :
 - papeterie;
 - rapports annuels;
 - manuels;
 - brochures.

Indicateurs

- Établir de nouvelles cibles en matière d'achats et de choix technologiques.
- Réviser les normes des communications (qualité du papier utilisé, nombre de copies papier pour chaque type de communication).
- Préparer une capsule pour sensibiliser le personnel à fermer les écrans des salles de visioconférence et les moniteurs d'ordinateur et réaliser une campagne étalée sur trois années consécutives.

Marchés publics

Nous sommes sensibles à l'intérêt porté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à encadrer les achats des ministères et organismes. Cependant, l'Autorité procède à relativement peu d'achats si on la compare à plusieurs ministères et organismes. La plupart des biens acquis sont du mobilier et des appareils informatiques dont les acquisitions prévoient déjà que les fournisseurs respectent des critères d'achat écoresponsables.

Nous collaborerons avec le MDDELCC pour nous assurer que le personnel responsable des achats et d'autres fonctions stratégiques soit adéquatement formé sur les bonnes pratiques en développement durable, notamment en ce qui concerne les achats aux services d'acquisition écoresponsable du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Objectif gouvernemental

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration



Objectif organisationnel

7 Améliorer la prise en compte des principes de développement durable dans nos achats et nos appels d'offres.

Actions

10 Former le personnel de la Direction des ressources matérielles sur les changements apportés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et améliorer l'encadrement de nos employés en cette matière.

Indicateurs

- Revoir notre Politique d'achat de biens et services pour évaluer si elle pourrait être adaptée en fonction des principes de développement durable.
- Identifier des postes requérant une connaissance plus étendue des principes de développement durable et offrir des formations appropriées en ce domaine.

Intégration des principes de développement durable

La Stratégie gouvernementale de développement durable invite les ministères et organismes à adopter un processus et des méthodes pour que les principes de développement durable soient pris en compte dans les opérations courantes et lors de l'élaboration d'activités plus structurantes.

Pour aider à atteindre cet objectif, l'Autorité entend créer un comité de travail dont le mandat sera de proposer des moyens visant à favoriser la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de nos activités et lors de l'élaboration de nos prochains plans stratégiques.

Subséquentement, l'Autorité tiendra compte des principes de développement durable lors de la réalisation de grands projets ou de l'élaboration de certaines politiques.

Objectif gouvernemental

- 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics



Objectif organisationnel

- 8 Favoriser l'instauration de pratiques écoresponsables dans les opérations quotidiennes de l'Autorité et dans les travaux liés à sa mission.

Action

- 11 Créer un comité de travail dont le mandat est de formuler des recommandations.

Indicateurs

- Présenter des recommandations au comité de direction et adopter des mesures d'intégration des principes de développement durable.
- Préparer le prochain plan stratégique en prenant en compte les principes de développement durable.

Participation publique

Nous ne pourrions atteindre pleinement nos objectifs et réaliser notre mission sans la collaboration de l'industrie et du grand public. Afin de bénéficier de leur apport dans nos réflexions touchant des domaines spécifiques, nous avons notamment mis sur pied des comités consultatifs regroupant des membres de l'Autorité et des experts issus des secteurs visés. De plus, nous avons mené divers sondages auprès de l'industrie et du grand public de manière à mieux connaître leurs attentes et offrir un encadrement optimal.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux en lien avec la révision de notre site Web, le processus pour soumettre des commentaires lors de consultations publiques sera largement simplifié : un formulaire en ligne se trouvera directement sur le site afin que les gens puissent déposer leurs commentaires.

Enfin, la tenue d'audiences publiques sera favorisée lorsque la situation sera appropriée.

Objectif gouvernemental

- 1.3** Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales



Objectif organisationnel

- 9** Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques.

Action

- 12** Améliorer la communication et les démarches de consultation publique.

Indicateurs

- Améliorer le site Web.
- Sensibiliser l'industrie et le grand public au processus simplifié de soumission de commentaires (compilation des mesures entreprises).

Connaissances et compétences

À la suite de l'élaboration du premier plan d'action de développement durable, l'Autorité avait réalisé plusieurs initiatives liées au développement durable. Elle avait notamment créé quelques webinaires pour sensibiliser le personnel à cette question.

Par la suite, l'organisation avait veillé à former le personnel responsable de fonctions stratégiques sur les changements que cette nouvelle approche impliquait.

Nous devons continuer à tenir de nouvelles activités liées au développement durable et à former une partie de notre personnel. Nous souhaitons profiter de l'adoption de ce nouveau plan pour réaliser une nouvelle campagne de sensibilisation auprès du personnel.

Objectif gouvernemental

- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique



Objectif organisationnel

- 10 Faire connaître au personnel le concept de développement durable et ses implications.

Action

- 13 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

Indicateurs

- Calculer le pourcentage du personnel ayant pris part aux activités de sensibilisation au développement durable.
- Calculer le pourcentage du personnel ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières.

Vie culturelle : levier de développement

L'Autorité entend solliciter la participation de son personnel pour créer un événement culturel annuel. À compter de l'année 2017-2018, un concours annuel sera organisé pour juger de la meilleure œuvre d'art visuelle (photo, sculpture, huile, aquarelle, dessin) selon des thèmes : paysage, nature, sport, artistique ainsi qu'économie et société. Ces œuvres devront toutes être reliées au développement durable.

Les œuvres primées seront exposées durant quelques mois dans nos locaux, plus précisément dans nos aires communes. Le dévoilement des gagnants fera l'objet d'un plan de communication interne qui prévoira la diffusion de l'information notamment via l'intranet. Cette initiative représentera une occasion de sensibiliser le personnel aux réalisations et aux actions retenues dans le plan d'action. Les membres de la haute direction seront conviés à faire la promotion de ce concours auprès des membres de leur personnel.

De plus, un grand nombre de personnes travaillant au sein de l'Autorité se dévoue à plusieurs causes sociales ou communautaires, toutes méritoires. Nous sommes persuadés des bienfaits de l'action sociale bénévole tant sur la communauté que sur les bénévoles eux-mêmes.

L'Autorité souhaite favoriser l'implication sociale et communautaire de son personnel, d'une part en promouvant les causes dans lesquelles les membres de son personnel sont impliqués et, d'autre part, en permettant à ces personnes de solliciter la participation de leurs collègues à certaines activités. Nous espérons créer ainsi un climat de collaboration et d'entraide au sein de l'organisation.

Objectif gouvernemental

1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Objectif organisationnel

11 Associer la culture à nos efforts de promotion du développement durable et favoriser l'implication sociale et communautaire.

Actions

- 14** Mettre en œuvre une activité contribuant à l'intégration de la culture dans l'aménagement des locaux de l'Autorité par la réalisation d'une action qui favorisera du même coup la participation et renforcera le sentiment d'appartenance de nos employés.
- 15** Promouvoir l'action bénévole en mettant en valeur les causes dans lesquelles les membres du personnel s'impliquent et permettre que l'ensemble du personnel soit sollicité par ces bénévoles à participer aux activités.

Indicateurs

- Dénombrer les activités intégrant le volet culturel.
- Créer un babillard des actions bénévoles et diffuser une campagne de sensibilisation auprès du personnel.
- Créer un comité interne sur le développement durable.

Coopération nationale et internationale

L'Autorité est membre de plusieurs organisations nationales et internationales. Régulièrement, des membres de notre personnel sont invités à participer à des événements mis sur pied par d'autres membres de ces organisations.

À l'occasion, l'Autorité reçoit les membres et dignitaires de l'une ou l'autre de ces organisations. Conséquemment, tout comme nous l'avons fait dans le cadre de notre premier Plan d'action de développement durable, nous entendons montrer l'exemple et accueillir, durant la période couverte par ce plan, au moins un événement majeur en respectant la démarche de développement durable.



Objectif gouvernemental

- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Objectif organisationnel

- 12 Promouvoir et mettre en place avec nos pairs un événement tenant compte de la démarche de développement durable.

Action

- 16 Promouvoir le développement durable en organisant avec nos pairs des événements respectant cette démarche.

Indicateur

- Dénombrer les projets menés avec nos pairs prenant en compte la démarche de développement durable.



DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

Filières vertes

Le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (FESG) soutient financièrement des projets de sensibilisation, d'éducation et de recherche liés à la mission de l'Autorité de même que des étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat en vertu d'un programme de bourses d'excellence.

Plus spécifiquement, les projets de recherche visent l'amélioration des connaissances notamment dans les domaines notamment des valeurs mobilières, des produits dérivés, de l'assurance et de la distribution de produits et services financiers.

Pour favoriser une approche de développement durable, l'Autorité exige à tous les organismes demandeurs au FESG de préciser quelles seront les mesures mises en place pour favoriser le développement durable. L'Autorité exige également le transfert des dossiers des demandes en version électronique uniquement.

Objectif gouvernemental

2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec



Objectif organisationnel

13 Promouvoir la responsabilité sociale dans les projets éducatifs parrainés par l'Autorité.

Actions

- 17** Exiger l'intégration de mesures favorisant le développement durable dans les projets financés par le FESG.
- 18** Contribuer, en lien avec notre Directive de dons et commandites, aux activités des organismes actifs en développement durable ou en actions bénévoles.

Indicateurs

- Identifier des mesures favorisant le développement durable dans les rapports d'activités finaux remis à l'Autorité par les organismes ayant reçu un financement du FESG.
- Dénombrer les organismes et les activités bénévoles en développement durable financés.

Transition vers une économie verte

La Stratégie gouvernementale de développement durable incite les ministères et organismes à favoriser le recours aux investissements socialement responsables qui se distinguent par l'ajout d'une analyse de performance environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises. Ainsi, en considérant son rôle de protection des investisseurs et l'importance que revêt la qualité de l'information pour ceux-ci, l'Autorité entend contribuer aux réflexions sur les pratiques de divulgation des émetteurs en matière de changement climatique et d'investissement socialement responsable.

De plus, nous ferons davantage la promotion du volet investissement responsable du concours Bourstad.

L'Autorité publie chaque année des brochures sur divers produits financiers. Elle entend en publier une nouvelle portant sur les placements écoresponsables pour les démystifier auprès des investisseurs.

Objectif gouvernemental

2.3 Favoriser l'investissement et le soutien responsable pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable



Objectif organisationnel

14 Favoriser le recours aux produits financiers écoresponsables.

Actions

- 19** Publier une brochure d'information destinée aux investisseurs sur les produits financiers écoresponsables.
- 20** Revoir les pratiques de divulgation des émetteurs en matière d'investissement socialement responsable et déterminer si des propositions réglementaires sont requises afin que les émetteurs rendent disponibles les informations appropriées pour les décisions d'investissement.

Indicateurs

- Réaliser les actions retenues.
- Publier nos constats et conclusions touchant les pratiques de divulgation.

Soutenir la transition vers une économie verte

L'Autorité est une organisation dont les principaux actifs sont les membres de son personnel et leur savoir.

L'Autorité, depuis plusieurs années, a recours aux expertises internes et aux webinaires produits localement pour ses formations. L'Autorité souhaite maintenir ses efforts pour soutenir les compétences et maintenir les connaissances de son personnel. Elle identifiera plus précisément ses besoins pour mettre davantage d'énergie sur :

- les formations basées sur l'expertise à acquérir et les nouveaux savoirs ;
- la gestion des talents ;
- le mentorat.

L'Autorité mise aussi sur l'expertise interne pour développer des formations destinées à former ou simplement à sensibiliser le personnel sur divers aspects à tenir en compte ou à observer.

L'Autorité effectue une vigie internationale des tendances des marchés et de la réglementation et reste à l'affût de ce qui touche le Québec. Les tendances actuelles, notamment les produits financiers écoresponsables et le développement de l'industrie verte et de partage, font partie des éléments qui requièrent notre vigilance.

L'Autorité s'assurera d'inclure ces notions aux formations destinées à son personnel, lorsque nécessaire.

Objectif gouvernemental

- 2.4** Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable



Objectif organisationnel

- 15** Maintenir les qualifications de notre personnel.

Action

- 21** Maintenir les qualifications de notre personnel pour suivre les tendances du marché et cibler de nouvelles expertises.

Indicateur

- Calculer le pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation.

Aider les consommateurs

L'Autorité est très active sur le plan de l'éducation financière. Elle est la chef de file de la Stratégie québécoise en éducation financière, qui a pour principal objectif de concerter les acteurs du milieu et d'améliorer la santé financière des Québécois. La concertation vise à éviter la surproduction et le dédoublement d'outils.

L'Autorité mène régulièrement des campagnes d'information auprès du grand public pour l'informer ou le sensibiliser à divers aspects financiers en offrant des webinaires et des conférences, puis en participant à plusieurs salons et événements. Elle publie aussi une multitude d'outils, comme des brochures et des guides, pour informer le public sur divers sujets touchant les produits financiers ou les finances personnelles.

L'Autorité maintiendra ses activités d'information et de formation sur les finances personnelles qui sont au cœur de sa mission de protection des investisseurs. Elle mise d'ailleurs sur les médias sociaux et sur des sites Internet riches en contenu afin de réduire l'utilisation du papier.

Objectif gouvernemental

2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables



Objectif organisationnel

16 Outiller les Québécois dans la prise en charge de leurs finances personnelles.

Action

22 Maintenir et améliorer la connaissance qu'ont les Québécois des produits et services financiers, et ce, par la mise en oeuvre d'activités contribuant à informer les consommateurs de produits et services financiers.

Indicateur

- Dénombrer les activités d'information destinées aux consommateurs de produits et services financiers.



ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

Résilience face aux changements climatiques

L'impact des changements climatiques est un enjeu important qui touche l'ensemble de la planète. Les institutions financières canadiennes et québécoises sont interpellées par cette problématique préoccupante.

L'Autorité entend participer activement aux réflexions entourant cette question et aider à la prise en compte des impacts sur les institutions financières, notamment les assureurs.

Objectif gouvernemental

- 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels



Objectif organisationnel

- 17 Intensifier les efforts visant à sensibiliser les institutions financières en général, et les assureurs de dommages en particulier, au rôle essentiel qu'ils ont à jouer pour la mitigation des risques posés par les changements climatiques.

Actions

- 23 Identifier et promouvoir les meilleures pratiques visant la prise en compte et la mitigation des risques posés par les changements climatiques.
- 24 Contribuer, à l'échelle nationale et internationale, aux travaux visant la gestion des risques financiers liés aux changements climatiques.

Indicateur

- Dénombrer les activités de sensibilisation réalisées.

ANNEXE 1 - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX RETENUS PAR L'AUTORITÉ

Orientations gouvernementales	Objectifs gouvernementaux
<p>1</p> <p>Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.</p>	<p>1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration.</p> <p>1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.</p> <p>1.3 – Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.</p> <p>1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.</p> <p>1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.</p> <p>1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie.</p>
<p>2</p> <p>Développer une économie prospère d'une façon durable—verte et responsable.</p>	<p>2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.</p> <p>2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien responsables pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.</p> <p>2.4 – Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.</p> <p>2.5 – Aider les consommateurs à faire des choix responsables.</p>
<p>6</p> <p>Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.</p>	<p>6.4 – Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.</p>



Objectifs organisationnels

1	Promouvoir le développement de la santé physique et psychologique du personnel.	2	Contribuer à l'amélioration de la santé physique et psychologique du personnel.	3	Accroître nos efforts pour réduire le gaspillage et l'utilisation de matériel non récupéré ou non recyclable et mieux encadrer nos actions.
4	Maintenir nos efforts pour favoriser le transport en commun et réduire le besoin d'effectuer des déplacements intersites.	5	Poursuivre nos efforts pour maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire et pour améliorer nos pratiques écoresponsables dans la gestion des locaux.	6	Maintenir nos efforts de promotion des principes de développement durable et continuer de faire des choix écoresponsables en matière de technologie.
7	Voir à améliorer la prise en compte des principes de développement durable dans nos achats et nos appels d'offres.	8	Favoriser l'instauration de pratiques écoresponsables dans les opérations quotidiennes de l'Autorité et dans les travaux liés à sa mission.	9	Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques.
10	Faire connaître au personnel le concept de développement durable et ses implications.	11	Associer la culture à nos efforts de promotion du développement durable et favoriser l'implication sociale et communautaire.	12	Promouvoir et mettre en place avec nos pairs un événement tenant compte de la démarche de développement durable.
13	Promouvoir la responsabilité sociale dans les projets éducatifs parrainés par l'Autorité.	14	Favoriser le recours aux produits financiers écoresponsables.		
15	Maintenir les qualifications de notre personnel.	16	Outiller les Québécois dans la prise en charge de leurs finances personnelles.		
17	Intensifier les efforts visant à sensibiliser les institutions financières en général, et les assureurs de dommages en particulier, au rôle essentiel qu'ils ont à jouer pour la mitigation des risques posés par les changements climatiques.				

ANNEXE 2 - SOMMAIRE DES ACTIONS ET DES INDICATEURS CORRESPONDANT AUX OBJECTIFS RETENUS PAR L'AUTORITÉ

Objectifs organisationnels		Actions	
1	Promouvoir le développement de la santé physique et psychologique du personnel.	1	Fournir au personnel un environnement de travail équilibré afin d'assurer la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.
2	Contribuer à l'amélioration de la santé physique et psychologique du personnel.	2	Offrir des moyens permettant d'améliorer la santé physique et psychologique du personnel.
3	Accroître nos efforts pour réduire le gaspillage et l'utilisation de matériel non récupéré ou non recyclable et mieux encadrer nos actions.	3	Réduire notre consommation de papier et de bouteilles d'eau. Lorsque l'emploi du papier est nécessaire, utiliser celui contenant le plus possible de fibres recyclées compte tenu de la nature du document.
		4	Établir le bilan des réalisations et des bonnes pratiques, fixer des balises et des cibles afin de mieux cerner ce qui doit être fait et agir de manière plus cohérente.
4	Maintenir nos efforts pour favoriser le transport en commun et réduire le besoin d'effectuer des déplacements intersites.	5	Promouvoir et favoriser l'accès au transport en commun et aux modes de transport écologiques (vélopartage, covoiturage, etc). Préciser notre Politique sur les frais remboursables en considérant les critères de développement durable. Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques en matière de transport, simplifier l'utilisation des technologies de visioconférence et mieux expliquer les fonctions disponibles ainsi que les usages recommandés.
5	Poursuivre nos efforts pour maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire et pour améliorer nos pratiques écoresponsables dans la gestion des locaux.	6	Accroître les formations et l'encadrement du personnel bénévole de soutien (secouristes et membres des équipes d'urgence) et mieux planifier et définir nos objectifs de développement durable lors du déménagement ou du réaménagement des locaux de Montréal.
		7	Établir à l'avance nos critères et nos cibles de développement durable pour aider à choisir entre la relocalisation ou le réaménagement de nos locaux de Montréal.
6	Maintenir nos efforts de promotion des principes de développement durable et continuer de faire des choix écoresponsables en matière de technologie.	8	Définir de nouvelles cibles pour favoriser des achats et des choix technologiques écoresponsables.
		9	Maintenir les bonnes habitudes acquises et revoir nos normes pour chaque usage : <ul style="list-style-type: none"> • papeterie; • rapports annuels; • manuels; • brochures.
7	Améliorer la prise en compte des principes de développement durable dans nos achats et nos appels d'offres.	10	Former le personnel de la Direction des ressources matérielles sur les changements apportés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et améliorer l'encadrement de nos employés en cette matière.



Indicateurs

- Dénombrer les activités d'information tenues auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.
- Dénombrer les activités sportives réalisées.
- Dénombrer les participations cumulées par le personnel à des activités d'amélioration de la santé physique et psychologique.
- Compiler la consommation de papier à l'interne et auprès des fournisseurs (rapports imprimés).
- Réviser nos pratiques touchant l'achat de bouteilles d'eau.
- Produire une capsule d'information et sensibiliser annuellement le personnel au gaspillage en favorisant notamment l'utilisation de bouteilles d'eau réutilisables.
- Dénombrer les déplacements intersites et compiler les frais encourus.
- Rédiger un guide d'utilisation des technologies de télécommunication en mettant l'accent sur celles visant à réduire les déplacements.
- Accroître le nombre de salles de visioconférence dotées d'une technologie fiable, compatible et conviviale.
- Procéder à une campagne de sensibilisation sur les transports en commun et les mesures préconisées dans nos politiques.
- Tenir des rencontres de suivi et de formation avec les secouristes et les membres des équipes d'urgence au moins deux fois l'an.
- Respecter nos critères et nos cibles de développement durable touchant nos locaux de Montréal (caractéristiques et performances de nos locaux et normes des travaux de réaménagement).
- Établir de nouvelles cibles en matière d'achats et de choix technologiques.
- Réviser les normes des communications (qualité du papier utilisé, nombre de copies papier pour chaque type de communication).
- Préparer une capsule pour sensibiliser le personnel à fermer les écrans des salles de visioconférence et les moniteurs d'ordinateur et réaliser une campagne étalée sur trois années consécutives.
- Revoir notre Politique d'achat de biens et services pour évaluer si elle pourrait être adaptée en fonction des principes de développement durable.
- Identifier des postes requérant une connaissance plus étendue des principes de développement durable et offrir des formations appropriées en ce domaine.

Objectifs organisationnels		Actions	
8	Favoriser l'instauration de pratiques écoresponsables dans les opérations quotidiennes de l'Autorité et dans les travaux liés à sa mission.	11	Créer un comité de travail dont le mandat est de formuler des recommandations.
9	Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques.	12	Améliorer la communication et les démarches de consultation publique.
10	Faire connaître au personnel le concept de développement durable et ses implications.	13	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
11	Associer la culture à nos efforts de promotion du développement durable et favoriser l'implication sociale et communautaire.	14	Mettre en œuvre une activité contribuant à l'intégration de la culture dans l'aménagement des locaux de l'Autorité par la réalisation d'une action qui favorisera du même coup la participation et renforcera le sentiment d'appartenance de nos employés.
		15	Promouvoir l'action bénévole en mettant en valeur les causes dans lesquelles les membres du personnel s'impliquent et permettre que l'ensemble du personnel soit sollicité par ces bénévoles à participer aux activités.
12	Promouvoir et mettre en place avec nos pairs un événement tenant compte de la démarche de développement durable.	16	Promouvoir le développement durable en organisant avec nos pairs des événements respectant cette démarche.
13	Promouvoir la responsabilité sociale dans les projets éducatifs parrainés par l'Autorité.	17	Exiger l'intégration de mesures favorisant le développement durable dans les projets financés par le FESG.
		18	Contribuer, en lien avec notre Directive de dons et commandites, aux activités des organismes actifs en développement durable ou en actions bénévoles.
14	Favoriser le recours aux produits financiers écoresponsables.	19	Publier une brochure d'information destinée aux investisseurs sur les produits financiers écoresponsables.
		20	Revoir les pratiques de divulgation des émetteurs en matière d'investissement socialement responsable et déterminer si des propositions réglementaires sont requises afin que les émetteurs rendent disponibles les informations appropriées pour les décisions d'investissement.
15	Maintenir les qualifications de notre personnel.	21	Maintenir les qualifications de notre personnel pour suivre les tendances du marché et cibler de nouvelles expertises.
16	Outiller les Québécois dans la prise en charge de leurs finances personnelles.	22	Maintenir et améliorer la connaissance qu'ont les Québécois des produits et services financiers, et ce, par la mise en œuvre d'activités contribuant à informer les consommateurs de produits et services financiers.
17	Intensifier les efforts visant à sensibiliser les institutions financières en général, et les assureurs de dommages en particulier, au rôle essentiel qu'ils ont à jouer pour la mitigation des risques posés par les changements climatiques.	23	Identifier et promouvoir les meilleures pratiques visant la prise en compte et la mitigation des risques posés par les changements climatiques.
		24	Contribuer, à l'échelle nationale et internationale, aux travaux visant la gestion des risques financiers liés aux changements climatiques.

Indicateurs

- Présenter des recommandations au comité de direction et adopter des mesures d'intégration des principes de développement durable.
- Préparer le prochain plan stratégique en prenant en compte les principes de développement durable.

- Améliorer le site Web.
- Sensibiliser l'industrie et le grand public au processus simplifié de soumission de commentaires (compilation des mesures entreprises).

- Calculer le pourcentage du personnel ayant pris part aux activités de sensibilisation au développement durable.
- Calculer le pourcentage du personnel ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières.

- Dénombrer les activités intégrant le volet culturel.
- Créer un babillard des actions bénévoles et diffuser une campagne de sensibilisation auprès du personnel.
- Créer un comité interne sur le développement durable.

- Dénombrer les projets menés avec nos pairs prenant en compte la démarche de développement durable.

- Identifier spécifique des mesures favorisant le développement durable dans les rapports d'activités finaux remis à l'Autorité par les organismes ayant reçu un financement du FESG.
- Dénombrer les organismes et les activités bénévoles en développement durable financés.

- Réaliser les actions retenues.
- Publier nos constats et conclusions touchant les pratiques de divulgation.

- Calculer le pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation.

- Dénombrer les activités d'information destinées aux consommateurs de produits et services financiers.

- Dénombrer les activités de sensibilisation réalisées.

ANNEXE 3 - OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Les responsabilités confiées à l'Autorité relativement à sa mission ne lui permettent pas de contribuer de manière significative à ces objectifs gouvernementaux de développement durable dans son Plan d'action de développement durable 2015-2020.

Objectifs non retenus

2.1	Appuyer le développement de pratiques de modèles d'affaires verts et responsables.
3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité.
3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société.
4.1	Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables.
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.
5.1	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.
5.2	Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.
6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.
6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.
6.3	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique.
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.

